



#### Marché de services

# Prestations de nettoyage des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays des Abers

## Marché n°2025-10

### REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : Procédure adaptée

Mode de consultation : procédure adaptée Accord-cadre mono attributaire, à bons de commande, avec montants minimum et maximum

> Cette procédure est intégralement dématérialisée. La réponse à la présente consultation devra se faire de manière électronique par le biais de la salle des marchés Mégalis Bretagne.

## Pli à remettre avant le 12 mai 2025, 12 heures

#### 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet le nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments suivants :

- Hôtel de Communauté,
- Pépinière d'entreprises,
- Hôtel d'entreprises,
- Centre Technique Communautaire,
- Gare du Lac,
- Espace Louis Coz (Maison de l'emploi et Maison France Services)
- Déchèterie de Lannilis. (à compter de janvier 2026)

#### 2. Caractéristiques du contrat

#### 2.1 Allotissement

Le marché est divisé en 2 lots :

- Lot n°1: Prestations de nettoyage des locaux
- Lot n°2 : Prestations de nettoyage des surfaces vitrées

Les candidats peuvent répondre à un, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Les candidats devront alors produire autant de Contrat et de BPU/DE que de lots, des marchés séparés seront conclus à l'issue de la consultation.

#### 2.2 Durée du marché

La date de commencement de la prestation est fixée au 1er juillet 2025. Le contrat débutera effectivement à cette date ou à partir de sa notification si elle est postérieure. Il est conclu pour un an, reconductible deux fois pour la même période.

#### 2.3 Délais d'exécution

Les prestations seront réalisées conformément aux fréquences d'intervention annexées aux BPU/DE des 2 lots.

Les prestations ponctuelles seront exécutées conformément aux délais indiqués dans les bons de commande.

<u>Lot n°1</u>: Les prestations concernant la déchèterie de Lannilis et le centre technique communautaire démarreront à la date indiquée dans un ordre de service.

#### 3. Caractéristiques de la consultation

#### 3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

#### 3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

#### 3.3 Action d'insertion professionnelle

En application de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique, <u>le lot 1</u> de cette consultation comporte des conditions d'exécution comprenant des éléments à caractère social destinés à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du milieu de l'emploi.

Le titulaire du marché s'engage à réaliser une action d'insertion professionnelle dite « Clause d'insertion professionnelle » en faveur des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

L'ensemble des dispositions relatives à cette action d'insertion professionnelle figurent dans le Cahier des Clauses Particulières spécifique à l'Action d'insertion professionnelle.

#### 3.4 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit (8) jours calendaires avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis <a href="https://marches.megalis.bretagne.bzh">https://marches.megalis.bretagne.bzh</a>. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargées le dossier après indentification, six (6) jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Le Pays des Abers peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six (6) jours calendaires avant la remise des plis.

Pour le calcul de ce délai de six jours, la date à prendre en compte est celle de l'envoi par l'EPCI de ces modifications ou compléments.

Dans tous les cas, les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

#### 4. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement. Il comprend les documents suivants

- Les pièces de candidature :
  - o Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
  - o L'attestation de visite,
  - o Le formulaire DC4.
- Les pièces administratives :
  - o Le présent Règlement de Consultation (RC),
  - Le contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières) (1 par lot)
  - o L'annexe « Action d'insertion professionnelle » (lot 1)
  - o Le Bordereau des Prix Unitaires et Détail Estimatif BPU/DE (1 par lot)
  - Le cahier des clauses d'insertion (lot 1)
- Les pièces techniques :
  - o Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) (1 par lot),
  - o Les plans.
  - o La liste du personnel à reprendre sera transmise pendant la consultation,
  - o La trame du mémoire technique (1 par lot).

#### 5. Réponse des entreprises

#### 5.1 Visite des lieux

Il est obligatoire de faire une visite des sites à entretenir avant de remettre l'offre. Les visites auront lieu au plus tard le 30 avril 2025.

#### Contacts:

- Monsieur Eric NAOUR: Tél.: 06.10.45.38.75- maintenance@pays-des-abers.fr
- Monsieur Gildas BERNICOT: Tél: 07.56.42.27.76 maintenance@pays-des-abers.fr

Dans tous les cas, les candidats sont considérés comme ayant une connaissance suffisante des lieux pour remettre une offre prenant en compte toutes les contraintes prévisibles.

#### 5.2 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le <u>12 mai 2025 à 12 heures.</u> Il est à transmettre **obligatoiremen**t par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : <a href="http://www.megalis.bretagne.bzh">http://www.megalis.bretagne.bzh</a>. Aucun dépôt papier ne sera accepté.

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

#### 5.3 Contenu du pli

Il est demandé au candidat de déposer le **pli électronique** dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

#### Candidature:

- □ Le formulaire de candidature accompagnés des documents de candidature (conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation)
- ☐ Un acte de sous-traitance le cas échéant
- □ Un RIB

#### Offre:

- □ Le Contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières) (1 par lot)
- Le BPU/DE- Format Excel (1 par lot)
- ☐ La trame du mémoire technique (1 par lot)

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, ...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

#### 6. Analyse des plis

#### 6.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation. Le candidat devra fournir un dossier comprenant :

#### Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :

Identification de l'ensemble des membres du groupement

Forme du groupement

Habilitation du mandataire

Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement

# Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2142-3 et R. 2142-4 du code de la commande publique :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la

#### commande publique

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

#### Capacité économique et financière du candidat :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant <u>au maximum sur les trois derniers exercices</u> disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

#### Capacités techniques et professionnelles du candidat :

Liste des principaux services effectués <u>au cours des trois dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – **références pertinentes au regard de la nature du projet** 

#### Attestations d'assurance

Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

**DC4** Le cas échéant

#### 6.2 Critères de choix de l'offre

L'acheteur se réserve le droit d'analyser les offres avant les candidatures comme le permet l'article R2144-3 du code de la commande publique. Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-dessous :

Critères	Pondération
Prix des prestations	60 %
Valeur technique de l'offre	40 %
Sous-critère n°1: Pertinence des moyens humains, de l'organisation et de la méthodologie proposés pour la mise en œuvre des prestations, appréciée au regard de la note n°1 – (30 %)	
<u>Sous-critère n°2</u> : Pertinence des moyens matériels et qualité des produits affectés à la réalisation des prestations du présent marché, appréciée au regard de la note n°2 – (10 %)	

<sup>•</sup> Critère « Valeur technique » : La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.

#### • Précisions concernant l'analyse du critère prix :

Si le bordereau des prix unitaires et devis estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront rectifiées. Pour le jugement de la consultation, il sera tenu compte du montant total du bordereau des prix unitaires et devis estimatif rectifié.

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère prix.

#### 6.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation. des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. Il n'y aura aucune négociation.

#### 7. Renseignements complémentaires - Contacts

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : <a href="https://www.megalis.bretagne.bzh">www.megalis.bretagne.bzh</a>. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour <a href="majorecretagne.bzh">poser une question</a>.

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 5.1).